

Affaire suivie par : **Julien MONOT / SERVICE DE L'URBANISME**

DIVISION
Dossier n° DIV 98805 2024 0018 Autorisé le : 20 janvier 2025

Arrêté municipal n°25/006/DBA en date du 20 janvier 2025

Le Maire de la Commune de Dumbéa,

VU la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le code de l'Urbanisme de Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;

VU la délibération modifiée n° 25-2015/APS du 6 août 2015 relative au permis de construire et à la déclaration préalable en Province Sud ;

VU la délibération n°27-2024/APS du 24 octobre 2024, approuvant le Plan d'Urbanisme Directeur révisé de la ville de Dumbéa,

VU la délibération n°2023/216 du 12 octobre 2023 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire,

VU l'arrêté municipal n°23/612/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints titulaires d'une délégation,

VU l'arrêté municipal n°23/613/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux conseillers délégués,

VU l'arrêté municipal n° 20/348/DBA du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux titulaires d'une délégation,

VU l'avis réputé favorable de la Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales – Service de l'Eau dans les délais impartis,

VU l'avis favorable de la Calédonienne Des Eaux référencé TEC/BE/VF/139/24 en date du 17 octobre 2024,

VU l'avis favorable d'EEC ENGIE référencé 12842 23 en date du 28 octobre 2024,

VU l'avis favorable de la Direction du Développement Durable des Territoires, référencé 68437-2023/9-REP/DDDT en date du 22 novembre 2024,

VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé n° 211169-2024/2-REP/DAEM en date du 14 janvier 2025 ;

Vu la demande de division présentée par :

Le Cabinet de géomètre-expert SELARL FREDERIC OXFORD

Déposée le : 8 octobre 2024

Pour des terrains appartenant aux Consorts CHALIER